

Affaire suivie par Laure LETINOIS, Service Développement économique
Tél. 04 79 10 48 52 • E-mail : laure.letinois@arlysere.fr
Réf : FL.SC.LCL.YC.2019.06.461

Objet : Avis du SCoT Arlysère sur projet arrêté du PLUI

A l'attention de M. Christophe JACQUET

GRAND CHAMBERY
106 ALLEE DES BLACHERES
CS 82618
73206 CHAMBERY CEDEX

Albertville, le 21 juin 2019

Albertville
Allondaz
Beaufort
Banvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giettaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venthon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

Monsieur le Vice-président,

Par courrier en date du 6 juin 2019, vous nous avez fait parvenir le projet de PLUI-HD de l'agglomération Grand Chambéry et nous vous en remercions.

Ce projet, ambitieux de par l'étendue du périmètre des thématiques couvertes, a retenu tout notre intérêt et nous partageons l'analyse sur un certain nombre d'enjeux soulignés dans votre projet : spécificités des territoires, densification de l'urbanisation, mobilité, agriculture de proximité, énergie-climat, développement économique, etc...

Au titre du SCoT Arlysère, il n'appelle pas de remarque particulière, et l'avis est donc favorable.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Vice-président, nos sincères salutations.

Le Président,
Franck LOMBARD

